

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3431

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Résidence Dupasquier - Aménagement des espaces extérieurs**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La zone urbaine sensible (ZUS) des pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1er est caractérisée par une densité urbaine forte, de type quartier central ancien, ce qui ne laisse que très peu de place aux espaces extérieurs privés, en pied d'immeuble. Ainsi, très peu de résidences appartenant à des bailleurs sociaux sont dotées d'espaces extérieurs, ce qui, de ce fait, n'a donné lieu à aucun dossier d'aménagement pour ce quartier dans les années précédentes.

La résidence Dupasquier, propriété de l'Opac du Grand Lyon, est l'un des seuls ensembles à posséder un espace extérieur collectif relativement grand, mais très peu utilisé par les locataires en place, de par la configuration et la vétusté des lieux.

Il s'agit d'une cour d'immeuble entourée de bâtiments hauts, qui ne constitue pas aujourd'hui un espace de proximité, mais sert uniquement d'accès pour les piétons aux allées et d'accès aux voitures pour le parking et les garages situés sous la dalle de la cour.

Le projet d'aménagement doit permettre une amélioration du cadre de vie et une réappropriation de certains espaces par les résidents. La cour principale serait protégée du soleil par deux pergolas, le seul espace en pleine terre serait revégétalisé correctement et l'espace libre serait agrémenté de jardinières, mieux réparties qu'actuellement, et de jeux pour enfants. Les deux cours du bas seront reprises sur un plan paysager sans modification des passages, et un espace en pleine terre sera implanté, accompagnant ainsi le cheminement entre la cour haute et les cours et garages en bas. Le mur des garages serait habillé avec le même matériau que les pergolas et permettrait d'assurer un garde-corps en perche de châtaignier pour la cour principale située au-dessus.

Le coût de cette opération serait de 556 000 € TTC avec le plan de financement suivant :

- Opac du Grand Lyon	150 000 €
- Etat	100 000 €
- Région	150 000 €
- ville de Lyon	78 000 €
- Communauté urbaine	78 000 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation de la Communauté urbaine à l'opération d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence Dupasquier à Lyon 1er, sous forme de subvention d'équipement à l'Opac du Grand Lyon d'un montant de 78 000 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention afférente avec l'Opac du Grand Lyon.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 204 170 - fonction 824 - opération n° 274.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,